agenzia fides
Organo di informazione delle Pontificie Opere Missionarie
Fondata nel 1927
http://www.fides.org

ASIE/PAKISTAN - Acquittement d'un chrétien condamné à mort pour blasphème après huit années de réclusion

Lahore (Agence Fides) – Younis Masih, chrétien condamné à mort grâce à de fausses accusations de blasphème et se trouvant en prison depuis 2005 a été acquitté aujourd'hui, 3 avril, par la Haute Cour de Lahore, au terme de son procès en appel. Ainsi que l'indiquent des sources locales de Fides, le tribunal, accueillant in toto les requêtes de la défense, a réformé la sentence rendue en premier degré, annulant la condamnation à mort et l'amende de 100.000 roupies qui l'accompagnait. Le collège, comprenant les juges Khaja Amtiaz Ahmed et Khalid Mehmood Khan, a déclaré Younis Masih innocent et ordonné sa remise en liberté immédiate. L'appel a été présenté en septembre 2012 grâce à une équipe d'avocats chrétiens et au soutien de l'ONG LEAD (Legal Evangelical Association Development). Le procès, remarque l'un des avocats, Maître Mushtaq Gill, a été suivi par de nombreux musulmans, présents également au moment de la lecture de la décision. « Nous rendons grâce à Dieu parce qu'après de nombreuses années, la justice a triomphé pour Younis Masih. Nous sommes confiants dans le fait que cela puisse également être le cas pour Asia Bibi » indique Maître Gill à Fides.
Younis Masih avait été arrêté pour blasphème à Lahore le 10 septembre 2005. Il avait alors 27 ans. Après l'accusation, une violence de masse s'était déchaînée : 400 musulmans armés de bâtons avaient attaqué et mis à sac le quartier de Chungi Amer Sidhu, où vivait la famille de Younis. Ce dernier et son épouse, Meena, furent malmenés et plus de 100 familles chrétiennes quittèrent la zone pour sauver leur vie. Younis avait simplement demandé à des voisins musulmans d'abaisser le volume de la musique qui provenait de leur domicile. Pour ce motif, il avait été faussement accusé de blasphème et les mosquées de la zone avaient invité les musulmans à attaquer et à incendier les maisons des chrétiens. La police, pour calmer la foule, enregistra une plainte pour blasphème à l'encontre de Younis et, dans le cadre d'un procès s'étant tenu en prison pour des motifs de sécurité, le tribunal de premier degré l'avait condamné à mort en 2007. (PA) (Agence Fides 03/04/2013)

I contenuti del sito sono pubblicati sotto Licenza Creative Common - http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/deed.it